



**RÉSEAU
OUEST
NORMAND**
pôle métropolitain

Comité Syndical du 17 janvier 2025 **Bayeux Intercom** **Procès-verbal de la séance**

Le 14 mars 2025, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, au siège de la CDC Bayeux Intercom, à Bayeux, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, M. Aristide OLIVIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Odile THOMINET, Mme Véronique MARTIN-MORVAN (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Communauté de communes Terres d'Argentan : M. Michel LERAT

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER, M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL (délégué suppléant)

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de Communes Seules Terre et Mer : M. Thierry OZENNE

Communauté de communes Terre d'Auge : M. Jérémy ROSEAU

Communauté de communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL

Communauté de Communes Val d'Orne : M. Sébastien LEROUX

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LANGE (délégué suppléant)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOUCHARD (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. François AUBEY)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à Mme Odile THOMINET)

Communauté de Communes Terres d'Argentan : M. Frédéric LEVEILLE (pouvoir à M. Michel LERAT)

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC (pouvoir à M. François VANNIER), M. Michel PEYRE (pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER)

Communauté de Communes Val d'Orne : M. Sébastien LEROUX (pouvoir à M. Thierry OZENNE)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Jérôme NURY (pouvoir à M. Patrick JEANNENEZ)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Mme Sophie GAUGAIN

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT, M. Philippe CHANU (délégué suppléant)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Daniel LEFRANC

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES (délégué suppléant)

Communauté de Communes Vallées d'Auge et du Merlerault : M. Sébastien GOURDEL

Conseil Départemental du Calvados : M. Francis JOLY (délégué suppléant)

Désignation d'un secrétaire

M. [Patrick JEANNENEZ](#) est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2025

Le PV du Comité syndical du Réseau Ouest Normand en date du 17 janvier dernier est soumis à approbation.

Le PV du Comité syndical du Réseau Ouest Normand du 17/01/2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Installation d'un nouveau délégué

La commune de Saint-Sylvain s'est retirée de Cingal-Suisse Normande au 1er janvier 2025 pour intégrer Val es Dunes. En conséquence, la CdC Cingal-Suisse Normande a procédé, par délibération du 30 janvier 2025, à la désignation de M. Patrick MOREL pour remplacer M. Olivier GUILLEMETTE en tant que délégué suppléant au Comité syndical du Réseau Ouest Normand.

Il est proposé d'INSTALLER M. Patrick MOREL comme délégué suppléant au Comité Syndical.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **INSTALLE** le nouveau délégué suppléant au Comité Syndical.

3. Approbation du Compte financier unique 2024

Il est rappelé qu'en application de l'article L2121-14 du CGCT :

- Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le comité syndical élit son président.
- Il est donc proposé que ce point soit présidé par Ghislaine RIBALTA

Pas d'abstention, pas de vote contre

- Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il devra se retirer au moment du vote. Joël BRUNEAU devra également se retirer, ayant été président durant la première moitié de l'année.

Rapporteur : G. RIBALTA

Le Compte Financier Unique est le nouveau document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Une seule section pour le Réseau Ouest Normand : Fonctionnement.

Résultat de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes	TOTAL
Section de fonctionnement 2024	140 925,62 €	148 308,69 €	7 383,07 €
Report 2023		37 788,48 €	37 788,48 €
Résultat cumulé	140 925,62 €	186 097,17 €	45 171,55 €

Pour mémoire, le résultat de clôture de l'exercice N-1 était de 37 788,48 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'établit donc à 45 171,55 euros.

Il est proposé de reporter 45 171,55 euros de résultat au fonctionnement (002).

Dépenses

Charges à caractère général (chapitre 011) : estimées à 58 782 ,18 €, elles s'élèvent à 18 442,13€.

Dans le détail :

- Les frais de documentation (livres) se sont élevés à 1 082,90 €
- Les frais de colloques et de séminaires se sont élevés à 830 €
- Autres frais divers (PERVAL) pour 1 500,00 €
- Les frais de réception ont été de 4 985,12 €
- Les frais de reprographie, catalogues et d'imprimés ont été de 1 423,78 €
- Les frais de remboursements à d'autres organismes (CNM pour les frais de structure) se sont élevés à 8 620,33 €

Charges de personnel (chapitre 012) : estimées 84 000,00 euros au titre de l'exercice. Le taux de réalisation du chapitre 012 est de 97 % de la prévision, à 81 683,49 €. L'équipe du Pôle a représenté 1,2 ETP en 2023, par convention de mise à disposition.

Adhésion à l'AUCAME (chapitre 65) : estimée et réalisée à 40 800 €.

Recettes

Les recettes réelles en 2024 ont été légèrement supérieures à celles inscrites dans le BP :

Les contributions des EPCI se sont élevées à 132 489,02 € (contre 130 793,70 € prévus dans le BP), grâce à l'adhésion de trois EPCI.

Les contributions des Conseils départementaux se sont élevées à 15 819,67 €, suite au départ du CD de la Manche.

Ont été exportées les pages 6 et 7 du CFU, qui n'appellent pas d'autre commentaire

Proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le passage à l'instruction M57 au 01/01/2024,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précisant que les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics, ainsi que les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Pôle métropolitain s'est engagé à passer au compte financier unique à compter de l'exercice 2024 par courrier du Président le 15 octobre 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et 2 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Vu la présentation synthétique annexée retraçant les informations essentielles du compte financier unique ;

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget 2024 ;

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au compte financier établi corrélativement avec le trésorier principal du Pôle métropolitain ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance au moment du débat et du vote, conformément à l'article 2121-14 du CGCT précité ;

Considérant que l'approbation du compte financier unique 2024 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions ;

Considérant qu'il n'y a aucune observation ni réserve à émettre ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte financier unique 2024.

Vote :

Sous la présidence de Mme Ghislaine RIBALTA, MM. Aristide OLIVIER et Joël BRUNEAU s'étant retirés au moment du vote, le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

4. Affectation du résultat 2023

Rapporteur : A. OLIVIER

Le résultat cumulé fait apparaître le montant suivant pour 2024 en fonctionnement : 45 171,55 €.

Il est proposé d'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 : 45 171,55 € en report à nouveau à la section de fonctionnement, au compte R002, « excédent de fonctionnement reporté ».

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L2343-1 et 2 du CGCT,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,

Vu les statuts du Pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Vu la délibération prises ce jour relative au Compte financier unique ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors du comité syndical du 17 janvier 2025 ;

Il est rappelé que le résultat cumulé fait apparaître le montant suivant, pour 2024, en fonctionnement : **+ 45 171,55 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 383,07
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 788,48
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	45 171,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	45 171,55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	45 171,55
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- DECIDE de l'affectation du résultat.
- AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, à savoir 45 171,55 €, de la manière suivante :
 - 45 171,55 € en report à nouveau à la section de fonctionnement, au compte R002, « excédent de fonctionnement reporté ».

5. Budget primitif 2024

Rapporteur : A. OLIVIER

Le BP 2025 est identique aux chiffres du DOB tenu le 17 janvier 2025.

Nous vous proposons :

- Une section de fonctionnement à l'équilibre à 192 374,40 €,
- Pas de section d'investissement.

Dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général : 54 374 €

- 18 000 € estimés pour les moyens généraux et matériels.
- 7 000 € estimés de frais de colloques et séminaires.
- 12 374 € pour un voyage d'étude.
- 6 000 € de frais de reprographie, catalogues et imprimés.
- 1 000 € de redevance pour services rendus (accompagnement RGPD par le CDG14).
- 8 000 € de frais de réception.
- 2 000 € de documentation générale et technique (livres).

Chapitre 012 - charges de personnel : 95 000 €, soit exactement la moitié du budget du Pôle. Nouveauté cette année : le passage à 1,5 ETP, par l'ajout de 2 fois 0,1 ETP sur la gestion des assemblées et sur la comptabilité. Cette ingénierie est mise à disposition par Caen Normandie Métropole.

Chapitre 65 - cotisation d'étude versée à l'AUCAME : 43 000 €, soit 23 % du budget du Pôle.

Recettes

- Report du résultat 2023 : 45 171,55 €
- Contribution EPCI à 0,05 € / habitant DGF : 70 000 €
- Subvention de fonctionnement par la Communauté urbaine Caen la mer : 63 000 €
Couvre la masse salariale du Manageur du Réseau Ouest Normand.
- Contribution Conseil départementaux : forfaitaire :
 - CD Calvados : 10 000 euros,
 - CD Orne : 4 000 euros.

Dans le diaporama figure le tableau des sommes qui seront sollicitées auprès des EPCI.

Pas d'investissement ni d'engagement pluriannuel.

Il est proposé de le voter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans opération d'équipement.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Comité syndical le 16 février 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le BUDGET PRIMITIF 2025 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des contributions suivantes :
 - 0,05 € / habitant DGF pour la contribution de base pour les EPCI membres du Réseau Ouest Normand,
 - 63 000 € pour la subvention forfaitaire « ingénierie » pour la CU Caen la mer,
 - 14 000 € pour les contributions forfaitaires des conseils départementaux du Calvados et de l'Orne, répartie comme suit :
 - 10 000 € pour le Calvados,
 - et 4 000 € pour l'Orne.

6. Rapport d'activités 2024

Rapporteur : A. OLIVIER

Le Rapport d'activité du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour l'exercice 2024 est le deuxième du Syndicat mixte. Il est constitué de 12 pages, réparties en 3 parties :

- Le Pôle métropolitain
- Le fonctionnement
- Activités de 2023

Y figurent les principales informations des activités passées et de la structuration du Pôle métropolitain. Cependant, les travaux thématiques sont davantage détaillés dans les Actes, publiés sur internet.

En quelques mots, il y a eu, en 2024 :

- 2 réunions de la commission unique
- 3 comités syndicaux
- 2 réunions départementales des exécutifs
- 1 feuille de route (2024/2026) validée
- 1 visite du CIREVE
- 2 Conférences des exécutifs
- 2 rencontres bilatérales DGS/RON
- 2 publications d'actes
- 1 publication d'étude : panorama des dynamiques des marchés de l'habitat ancien dans l'Ouest de la Normandie (AUCAME) en exploitation de la base PERVAL
- 1 contribution : pour les projets d'envergure nationale et européenne ; la contribution a permis d'inscrire 4 des projets soutenus dans l'arrêté ministériel final.

Les réunions se sont tenues dans les différents territoires du RON, comme indiqué sur la carte. Il n'y en a pas eu dans l'Orne en 2024, mais le dernier Comité syndical et la dernière Conférence ont eu lieu à Alençon. Et, la semaine prochaine, il y aura un déjeuner de travail à Putanges avec les exécutifs de l'Orne.

Quelques illustrations des événements sont présentées, tant au niveau des déjeuners, que des Conférences, ou encore des réunions du réseau de DGS.

Enfin, c'est également l'occasion d'évoquer les perspectives en cours pour 2025 :

- Une conférence sur la santé
- Une conférence sur le ferroviaire, ce jour
- Une conférence sur la résilience des réseaux, à l'automne prochain
- Une journée d'étude sur l'eau
- Des publications sont également programmées :
 - Répertoire des bonnes pratiques de sobriété foncière en Normandie
 - Recollement des enquêtes mobilités de l'Ouest de la Normandie

Proposition :

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 et notamment l'article L5211-39 du CGCT, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 – article 34 ;

Vu les statuts du pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver ce rapport en vue de sa transmission aux collectivités membres.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Rapport d'activités 2024 présenté.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture et aux Présidents des EPCI et Conseil départementaux membres.

7. Feuille de route du Réseau Ouest Normand 2024-2026

Rapporteur : A. OLIVIER

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand est en activité depuis deux ans. C'est un outil d'échange, d'interconnaissance, de travail commun et de lobbying pour ses membres.

Depuis début-2023, avec sa création, le Pôle métropolitain a :

- Réalisé 6 Conférences.
- Porté un InterSCoT.
- Réalisé deux déjeuners des exécutifs dans chaque département.
- Porté plusieurs contributions : sur la liste des projets d'envergure nationale et européenne ; sur la mesure de la consommation foncière avec CCF ; sur la mesure de l'artificialisation avec l'OCS GE.
- Réalisé des réunions avec les DGS sur des thématiques de travail opérationnelles liées aux thématiques retenues par les élus.
- Publié le Panorama des dynamiques des marchés de l'habitat ancien, rédigé par l'AUCAME.
- Débuté un groupe de travail ferroviaire, ouvert aux élus et aux techniciens.

Le Pôle métropolitain suit la feuille de route 2024-2026 et continuera de partager des informations sur des sujets à impact politique et il pourra, si on le sollicite, porter de nouvelles contributions et actions.

M. OLIVIER interroge les élus :

- Le fonctionnement actuel correspond-il bien aux besoins ?
- Quelles sont les attentes, quels besoins nouveaux sont à faire remonter ? Sur le fond et/ou la forme ?... en vue de la préparation du futur mandat et de la future feuille de route en 2026.

M. OLIVIER propose d'en échanger plus en détail lors de la prochaine Commission du Réseau, en juin prochain ; pour ensuite définir d'éventuelles nouvelles orientations au Comité syndical à l'automne 2025.

[Mme THOMINET demande si le Pôle métropolitain travaillera sur le thème des déchets.](#)

[M. DUNY répond que cela semble être un thème prioritaire pour le futur mandat.](#)

[M. MALOISEL ?? demande s'il serait possible d'avoir une cartographie représentant le reversement « mobilités » levé par les collectivités. \(...?\)](#)

M. OLIVIER répond par l'affirmative et qu'à Caen la mer, c'est 2 % maximum. Il y a néanmoins une volonté, de la part des grandes villes et des agglomérations [de France](#), de déplaçonner ces 2 %. [A France urbaine](#) tout le monde y était favorable, sauf Caen et Caen la mer. C'est un vrai sujet qui reviendra à l'ordre du jour.

M. DUNY ajoute, concernant le format des réunions, que le mode de fonctionnement est satisfaisant. Il souhaite savoir s'il faut continuer dans ce mode de travail en termes d'organisation.

Aucune observation n'étant formulée, M. OLIVIER propose de continuer sur le même schéma.

8. Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 entre le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand et l'AUCAME

Caen Normandie Métropole, le Réseau Ouest Normand, la Communauté urbaine Caen la mer et l'AUCAME ont acquis la base de données des transactions immobilières PERVAL 2022. L'AUCAME a réalisé, pour le Réseau Ouest Normand, une première présentation en avril 2024, puis une publication en novembre 2024.

A la demande de membres souhaitant en savoir plus sur cette thématique, Soazig VANNIER, directrice d'études à l'AUCAME, présente un focus particulier sur le profil géographique des acquéreurs immobiliers.

M DUNY ajoute que l'année 2022 est une année de fin de COVID avec des prix du marché de l'immobilier qui restent très élevés alors que l'année 2024 connaît une situation très compliquée. Il conviendra de voir si, entre ces 2 années, il y a des choses tangibles qui se signalent. [Une restitution de l'année 2024](#) aura lieu à l'automne prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. OLIVIER propose de continuer les échanges dans le cadre de la restitution du premier groupe de travail ferroviaire, avec Patrick MOREL.

La séance est levée à ...

Le secrétaire de séance,

Le Président,

| [Patrick JEANNENEZ](#)??

Aristide OLIVIER